



Arrêté du 24 septembre 2021

**ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

La Préfète de la Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat visés par l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

susvisée ;

